

SOMMAIRE.

- I. PROSPECTUSL'ÉDITEUR.
II. DE LA JURISPRUDENCEPar M. B. A. T. DE MONTIGNY.
III. ÉTUDE DE L'ARTICLE 599 DU CODE CIVIL ABROGEANT LA LOI DES PROPRES
DE SUCCESSIONPar L'HON. M. LE JUGE LORANGER.
IV. COMMENTAIRE SUR LE CODE CIVIL, TITRE DU MARIAGE, “
V. CONTINUATION DE LA 3^{ME} LIVRAISON DU 3^{ME} VOL. BIBLIOTHÈQUE DU CODE
CIVIL..... Par M. CHS. C. DE LORIMIER.
-

LA THÉMIS

REVUE DE LÉGISLATION, DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE.

PARAIT CHAQUE MOIS PAR LIVRAISON DE 128 PAGES.

Le but spécial de cette Revue est de favoriser la publication d'ouvrages ou travaux sur le Droit Canadien.

La Thémis commence par donner deux grands ouvrages : les Commentaires de l'Hon. Juge Loranger sur le Code Civil, et la continuation de la *Bibliothèque du Code Civil du Bas-Canada*, par CHS. C. DE LORIMIER, Avocat.

Lorsque ceux-ci seront terminés, *La Thémis* publiera d'autres travaux analogues.

Pour mettre cette publication à la portée de tout le monde, le prix d'abonnement est fixé à \$6.00 par année, soit \$3.00 par six mois, payable d'avance tous les six mois.

Les personnes qui voudront avoir le 1er volume du *Commentaire sur le Code Civil*, ou la partie déjà publiée de la *Bibliothèque du Code Civil*, pourront s'adresser à l'Éditeur.

La première livraison est adressée à un grand nombre de personnes. Nous espérons que toutes la garderont, et par là elles seront considérées comme abonnées.

On compte spécialement sur l'encouragement des membres du clergé, du barreau et du notariat.

Le *Traité du mariage*, par lequel l'Hon. Juge Loranger commence la présente livraison, sera lu avec intérêt par toutes les personnes instruites.

Toutes communications concernant l'administration doivent être adressées à l'Éditeur, EUSÈBE SENÉCAL.

Afin de faciliter aux Avocats l'abonnement à *La Thémis* M. ARTHUR DELISLE, de la Bibliothèque du Barreau à Montréal, a bien voulu se charger de recevoir leurs souscriptions.

Montréal, Février 1879.

EUSÈBE SENÉCAL,

Imprimeur-Éditeur,

Nos. 6, 8 et 10, Rue St. Vincent.